

DES NOUVELLES DE LA TRANSFO



TRANSFORMATION DE LA JUSTICE

BULLETIN NO 5
JUIN
2021

Justice
Québec 



J'ai le plaisir de vous transmettre cette cinquième édition du *Bulletin de la transformation de la Justice*. L'année 2020-2021 a été marquée par de nombreuses réalisations, et ce, malgré le contexte de la pandémie qui s'est prolongé. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les acteurs du système de justice qui ont dû s'adapter, de près ou de loin, afin de maintenir l'accès à la justice pour les citoyens.

Une rencontre du Comité des parties prenantes, lequel regroupe plus d'une trentaine de représentants du milieu judiciaire, a eu lieu le 3 juin dernier. Ce fut l'occasion pour le ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère de la Sécurité publique, la Société québécoise d'information juridique, ainsi que la Commission des services juridiques de présenter l'avancement des diverses mesures du Plan pour moderniser le système de justice qui sont sous leur responsabilité respective. Ces avancées vous sont exposées dans le présent bulletin.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Line Drouin
Sous-ministre de la Justice



LE PLAN POUR MODERNISER LE SYSTÈME DE JUSTICE

La justice étant un pilier d'une société démocratique, nous souhaitons par ce grand projet :

- Instaurer des pratiques innovantes;
- Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies;
- Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice.

AXE 1

INSTAURER DES PRATIQUES INNOVANTES

Divulgence de la preuve en matière pénale afin de réduire le nombre de dossiers à transférer à la Cour du Québec

Ce projet consiste en l'envoi systématique, par le Bureau des infractions et amendes (BIA), de la preuve en matière pénale aux défendeurs qui ont enregistré un plaidoyer de non culpabilité. Cette procédure s'applique aux infractions pénales dont le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est le poursuivant, à l'exception des dossiers de radars photo pour lesquels la preuve est transmise lors de la signification du constat.

- Cette procédure a été implantée le 1er avril 2019.
- Pour l'année 2020-2021, ce sont 4 856 changements de plaidoyers de culpabilité sur 49 978 divulgations de preuves transmises qui ont été reçus au BIA. Cela correspond à 9,72 % des dossiers en moins à judiciariser, permettant ainsi de réduire le temps d'audience requis et les ressources nécessaires au traitement de ces dossiers, en vue d'une amélioration globale des délais judiciaires.

Programme de mesures de rechange général (PMRG) à la Cour du Québec

Ce programme consiste en la déjudiciarisation du traitement de certaines infractions criminelles commises par des adultes, en offrant aux accusés la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs actes et de régler autrement le conflit qui les oppose à la justice.

- Déployé plus rapidement que prévu, le programme est offert dans tous les districts judiciaires de la Cour du Québec depuis le 30 novembre 2020.
- En 2020-2021, ce sont 1781 dossiers qui ont fait l'objet d'un PMRG; dans 92,9 % des cas, les mesures de rechange ont été complétées avec succès.

- L'implantation du programme se poursuivra graduellement dans les cours municipales et s'échelonnera jusqu'en 2023. Jusqu'à maintenant, les cours municipales de Lévis, Montréal, Laval, Québec, Mascouche, Repentigny et Saint-Jérôme ont implanté le PMRG.

Poursuite du déploiement des programmes d'adaptabilité

D'autres programmes visent à adapter le système de justice aux clientèles aux prises avec des problématiques particulières, telles que la toxicomanie, la santé mentale et l'itinérance. Le déploiement, le développement et la mise en œuvre de ces alternatives au système de justice traditionnel se poursuivent et s'inscrivent pleinement dans la démarche de transformation du système de justice.

Programme d'Accompagnement Justice-Santé mentale (PAJ-SM)

Le PAJ-SM vise à freiner le phénomène des « portes tournantes » en permettant à une personne accusée, présentant différentes difficultés et vulnérabilités liées à une problématique de santé mentale ou à une déficience intellectuelle, de bénéficier volontairement d'un accompagnement et de mesures adaptées à sa condition.

Des travaux sont en cours afin de déployer de nouveaux programmes dans les différents districts judiciaires de la province, dont ceux de Rimouski (Matane, Amqui, Mont-Joli), Bedford (Granby), Richelieu (Sorel), Saint-Hyacinthe, Laval, Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Rappelons que depuis 2008, le PAJ-SM a été implanté dans 20 districts judiciaires à la Cour du Québec et dans les cours municipales de Montréal et de Québec.

Programme de Traitement de la Toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ)

Ce programme vise à rompre le cycle lié aux problèmes d'abus ou de dépendance aux substances, et de l'activité criminelle qui y est associée, par la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives sous la surveillance du tribunal (activités de thérapie, de réadaptation et de réinsertion sociale).



Une réflexion est présentement engagée afin de rendre le PTTCQ plus efficace et accessible pour les justiciables étant aux prises avec une problématique d'abus de substance ou de dépendance. Le programme est actuellement implanté dans le district judiciaire de Montréal depuis 2012 et dans le Village nordique de Puvirnituk (clientèle Inuit) depuis septembre 2019.

Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC)

Les tribunaux judiciaires ayant compétence en matière pénale, dont les cours municipales, sont confrontés à la surreprésentation de personnes se retrouvant dans des situations de désaffiliation sociale (itinérance ou à risque de l'être, problématique de santé mentale ou de toxicomanie, etc.).

Des programmes d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite et à l'exécution des jugements en matière pénale peuvent être mis en place pour ces clientèles, le tout en collaboration avec les organismes communautaires du milieu. Ainsi, lorsque le défendeur complète avec succès le PAJIC :

- *Le poursuivant peut retirer le (ou les) constat(s) d'infraction non encore jugé(s) et/ou demander la rétractation du (ou des) jugement(s) rendu(s).*
- *Le percepteur des amendes peut réduire ou libérer complètement les sommes dues.*

Des travaux sont en cours afin de développer des projets pilotes pour le PAJIC, notamment à la Cour municipale de Trois-Rivières, d'ici la fin du mois de juin. Actuellement, de tels programmes existent dans les cours municipales de Montréal (PAPSI et PAJIC), Québec (IMPAC) et Val-d'Or (PAJIC-Anwatan).

Optimisation du processus de comparution en l'appuyant sur l'utilisation accrue de la visiocomparution entre les palais de justice et les établissements de détention

Ce projet vise l'implantation, d'ici 2023, du processus de visiocomparution entre les palais de justice et les établissements de détention dans l'ensemble des régions du Québec. La portée du projet couvre, dans un premier temps, la visiocomparution des prévenus pour les premières comparutions et les pro forma afin de faciliter le processus judiciaire, de réduire les déplacements des prévenus, d'améliorer les délais en matière criminelle et pénale, d'éliminer les retards dus au transport des prévenus à la Cour et d'assurer une meilleure accessibilité pour les avocats à leurs clients.

- L'implantation du processus de la visiocomparution est maintenant complétée pour les palais de justice et établissements suivants :
 - entre le palais de justice de Montréal et deux établissements de détention (Montréal et Rivière-des-Prairies);

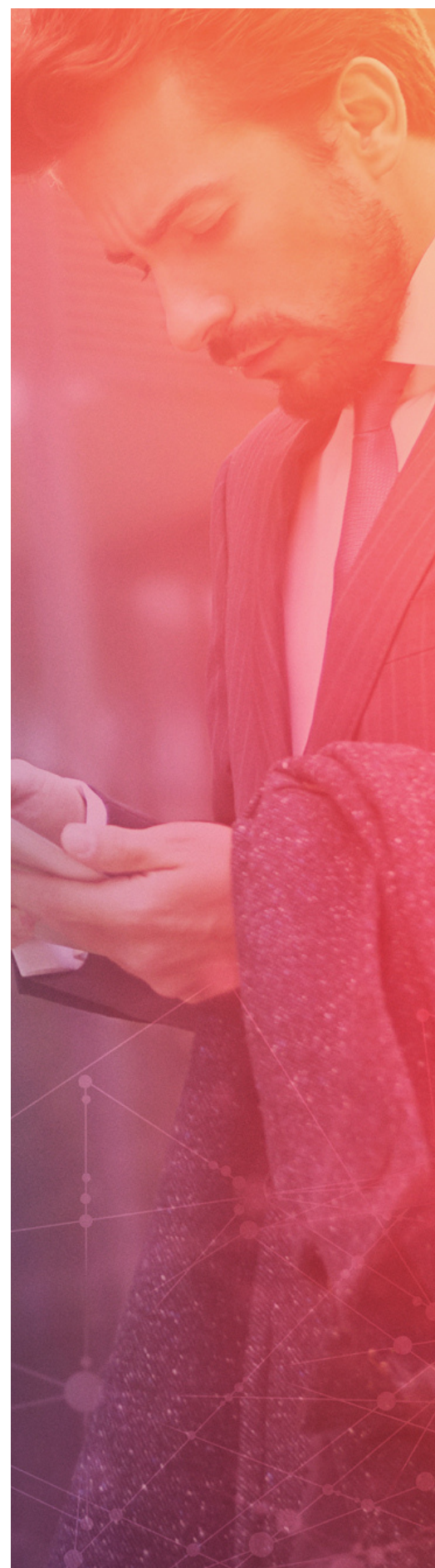
- entre les palais de justice de Sorel, Saint-Hyacinthe, Valleyfield (EDM), Saint-Jean-sur-Richelieu et l'Établissement de détention de Sorel-Tracy;
 - entre les palais de justice de Gatineau, Maniwaki et Campbell's Bay et l'Établissement de détention de Hull;
 - entre les palais de justice d'Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or et l'Établissement de détention d'Amos;
 - entre les palais de justice de Chicoutimi, Alma et Chibougamau et l'Établissement de détention de Roberval;
 - entre le palais de justice de Drummondville et l'Établissement de détention de Sorel-Tracy;
 - entre le palais de justice de Sept-Îles et l'Établissement de détention de Sept-Îles;
 - entre le palais de justice de Montmagny et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts et l'Établissement de détention de New Carlisle;
 - entre le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Rimouski et l'Établissement de détention de Rimouski;
 - entre le palais de justice de Granby et l'Établissement de Sherbrooke.
- En 2020-2021, ce sont 18 123 prévenus qui ont comparu par visioconférence à partir d'un établissement de détention dans ces districts déployés. Il s'agit d'un taux d'utilisation de plus de 93 %.

Dans le cadre de la pandémie, des avancées importantes ont également été réalisées, notamment l'implantation de salles virtuelles, l'utilisation de TEAMS pour les audiences en contexte virtuel et semi-virtuel, ainsi que l'élargissement de la visio-comparution à l'aide d'équipements mobiles et temporaires aux endroits où elle n'était pas implantée.

Mise en place de JuridiQC

Ce service en ligne d'information juridique, sous la direction de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), regroupe de l'information, des services et des outils de nature juridique organisés et personnalisés en fonction des besoins du citoyen.

- Lancé officiellement le 13 octobre 2020, JuridiQC s'adresse, dans un premier temps, aux personnes vivant une séparation ou un divorce conjoint et aborde des enjeux tels que l'usage du domicile familial, le partage des biens et de l'argent, la médiation familiale et le recours aux services d'un avocat ou d'une avocate. Depuis, en réponse aux besoins des citoyens en contexte pandémique, une section « COVID-19 : Le droit de la famille en situation de pandémie » a été ajoutée.



- Depuis son lancement, le nombre de visiteurs uniques sur le site est passé de 75 312 à 109 180. Le nombre d'abonnés à JuridiQC sur les différentes plateformes des médias sociaux est également en constante progression.
- La SOQUIJ développe actuellement les parcours du volet « Aînés ». Des rencontres individuelles ont eu lieu avec des experts, des citoyens proches aidants et des personnes en perte d'autonomie.
- La rédaction du deuxième dossier d'affaires est en cours, lequel vise la phase 3 du projet et portera notamment sur le volet transactionnel du service en ligne.

Pour consulter JuridiQC, nous vous invitons à vous rendre sur le site juridiqc.gouv.qc.ca.



AXE 2

METTRE LA JUSTICE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Mise en œuvre du programme Lexius en vue de dématérialiser le dossier judiciaire et rendre l'audience complètement numérique

Le programme Lexius du ministère de la Justice (MJQ) vise à transformer l'administration des services de justice, notamment par la mise en place d'un portail offrant différents services en ligne aux parties impliquées dans un dossier judiciaire, par la gestion du dossier judiciaire de façon numérique et par la gestion d'une audience de façon virtuelle. Le programme porte sur les processus supportant tous les domaines de droit de la Cour du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec.

Au cours des dernières semaines, les équipes du programme Lexius ont amorcé les travaux en prévision de la première livraison prévue à l'automne 2021. Elles ont également débuté l'élaboration d'une stratégie de déploiement. Cette stratégie portera sur la façon dont les changements apportés par le programme Lexius seront déployés dans chacun des palais de justice de la province. Ces travaux se poursuivront dans les prochaines semaines.

Voici les principaux faits saillants à l'égard des différents projets du programme Lexius, et ce, depuis la publication du dernier Bulletin de la transformation :

- **Projet 1 : Dépôt des actes de procédure et des demandes**
Le 19 janvier dernier, le dossier d'affaires du projet 1 a été autorisé par le Conseil du Trésor. Ainsi, la phase d'exécution est amorcée et une première livraison est prévue à l'automne 2021. Cette livraison vise principalement le dépôt des constats d'infraction en matière pénale par le Bureau des infractions et amendes (BIA).
- **Projet 2 : Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge**
Le 18 mai dernier, le dossier d'affaires du projet 2 a été autorisé par le Conseil du Trésor. Ainsi, les équipes du projet 2 ont débuté la phase d'exécution. Une première

livraison est prévue à l'automne 2021. Cette livraison vise notamment la mise en place d'un dossier judiciaire numérique temporaire en matière pénale qui sera accessible au personnel des services de justice et à la magistrature.

- **Projet 4 : Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle**

Les travaux des derniers mois visaient la rédaction du dossier d'affaires. Au début du mois de juin, les autorités du MJQ ont autorisé le dépôt du dossier au Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de son autorisation.

- **Projet 5 : Gestion de l'audience numérique**

Le 31 mai dernier, le dossier d'affaires du projet 5 a été approuvé par le Comité directeur du programme Lexius au MJQ. Il sera déposé au Secrétariat du Conseil du trésor dans les prochaines semaines.

- **Projet 8 : Assises applicatives et technologiques**

Le dossier d'affaires a été approuvé par le Comité directeur du programme Lexius en avril dernier. Considérant qu'il s'agit d'un projet dont le budget ne requiert pas l'autorisation du Conseil du Trésor, seule l'approbation du Comité directeur du programme Lexius était nécessaire pour le passage en phase d'exécution.

En ce qui concerne les projets 3 (Notification et transmission de documents par le greffe), 6 (Services financiers et exécution des jugements) et 7 (Services transversaux), les travaux relatifs à l'architecture préliminaire sont terminés.

Grefe numérique de la Cour d'appel

Ce projet, réalisé avec la Cour d'appel du Québec, visait à mettre en place une solution électronique et dématérialisée pour le dépôt en ligne des déclarations d'appel et des documents qui l'accompagnent. La solution permet aussi aux greffiers de consulter et de traiter une demande et les documents afférents (portail greffier).

- Le projet a été livré en avril 2020.
- L'outil est disponible directement à partir de la page d'accueil du site Internet de la Cour d'appel du Québec.

- En date du 10 juin, l'outil avait permis le dépôt de 37 procédures.
- Depuis janvier 2021, le Greffe numérique de la Cour d'appel est en cours d'amélioration. Il est notamment prévu d'étendre son utilisation à d'autres acteurs afin de permettre le dépôt des preuves de notification en matière civile ainsi que le dépôt des procédures en matières criminelle et pénale. Ces améliorations seront livrées dans la prochaine année.

De grandes avancées réalisées dans le contexte de la pandémie...

La mise en place rapide de plusieurs initiatives dans le contexte de l'urgence sanitaire se poursuit et représente des assises importantes à la transformation de la Justice. Ces réalisations sont le fruit de la collaboration directe ou indirecte de tous les acteurs du système de justice, sans qui elles n'auraient pu être menées à terme. Vous en faites partie et nous vous en remercions.

Grefe numérique judiciaire du Québec

Le 15 juin 2020, le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) a été mis en place. Il prévoit le dépôt et le paiement en ligne des actes de procédure déposés à la Cour du Québec et à la Cour supérieure du Québec, ce qui permet une plus grande accessibilité à la justice tout en limitant les déplacements. Grâce à une réutilisation de certains actifs du projet du Greffe numérique de la Cour d'appel, ce projet a pu être réalisé en un temps record de trois semaines. Le GNJQ est évidemment appelé à évoluer avec le temps, mais en contexte de pandémie, l'outil contribue à assurer la santé et la sécurité des citoyens et des employés.

Le succès de GNJQ a été immédiat et l'enthousiasme des utilisateurs ouvre la voie à des améliorations dans le but de répondre aux besoins des parties prenantes.

- À ce jour, ce sont près de 194 000 procédures ou documents qui ont été déposés via le GNJQ.



Les audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles

Depuis le mois de mai 2020, la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure du Québec et la Cour du Québec tiennent des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles. Depuis le 19 octobre 2020, tous les palais de justice de la province utilisent la plateforme TEAMS pour la tenue d'audiences par moyen technologique. Il s'agit d'une solution sécuritaire qui permet d'assurer la confidentialité des débats, notamment dans le cadre d'audience à huis clos.

- Depuis le 30 novembre 2020, ce sont plus de 45 270 séances qui se sont tenues en salles virtuelles et plus de 489 240 personnes se sont connectées à ces séances. Ainsi, en moyenne, ce sont plus de 359 séances qui se tiennent par jour et 2 547 personnes qui s'y connectent virtuellement.

Les jugements numériques

Depuis mai 2020, les juges qui le désirent peuvent signer numériquement les jugements et procès-verbaux grâce à l'ICPG (infrastructure à clés publiques gouvernementale) gérée par la Direction générale des registres et de la certification du MJQ. L'implantation de ce service est graduelle et sa popularité augmente de façon significative.

Il est également possible, lorsque requis, de transmettre les jugements aux parties de façon électronique. Les jugements confidentiels ou volumineux sont acheminés de façon numérique. Afin d'accroître l'utilisation de ce service et d'assurer l'uniformité des pratiques d'utilisation, une stratégie de gestion du changement est en cours de mise en œuvre. Elle vise notamment à offrir une formation auprès du personnel des services de justice, l'élaboration d'une documentation de soutien et la mise en place d'un support aux utilisateurs.

Poursuite de la modernisation des infrastructures technologiques

Les nombreux projets du programme de modernisation des infrastructures technologiques visent à préparer l'environnement technologique qui soutiendra la transformation organisationnelle.

Le MJQ a complété 26 projets ou activités majeures et 9 sont en cours de réalisation. Depuis le début du programme, ce sont plus de 52 M\$ et 37 000 jours-personnes investis par le MJQ dans ses infrastructures technologiques. Les bénéfices sont importants et ils sont déjà bien visibles :

- Les infrastructures technologiques ministérielles sont maintenant plus stables et performantes. Le nombre de pannes majeures a considérablement diminué;
- La capacité des infrastructures de télécommunications a été fortement rehaussée;

- Le réseau Wi-Fi corporatif sécurisé est maintenant disponible pour tous les sites administratifs du MJQ ainsi que pour de nombreux palais de justice;
- Le centre de traitement informatique moderne en finalisation permet d'augmenter substantiellement le stockage de données, de décupler la capacité de traitement et de permettre l'évolution des différentes applications de mission;
- La mise en place, dans le contexte de pandémie, de nouveaux outils de télétravail modernes et performants (réseau privé virtuel, accès distant aux postes de travail et Microsoft Teams (6500 utilisateurs));
- Le remplacement de la messagerie GroupWise par Outlook pour tous les utilisateurs du MJQ;
- Le remplacement, à ce jour, de plus de 550 imprimantes par des appareils de nouvelle génération;
- Le déploiement des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles.

Plusieurs projets majeurs touchant l'environnement de travail des utilisateurs sont déjà démarrés ou en voie de l'être, dont le renouvellement des postes de travail désuets, la migration vers le système d'exploitation Windows 10 et l'introduction de la suite bureautique Office 365.

Modernisation du réseau d'aide juridique (programme eMAJ)

Considérant que le Réseau de l'aide juridique est un maillon essentiel de la Justice au Québec, son virage numérique s'imposait afin de recevoir, traiter, analyser, produire et présenter des dossiers de façon électronique, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Ainsi, la Commission des services juridiques a amorcé une démarche collaborative en 2019 dans l'objectif de moderniser ses pratiques. Cette modernisation impliquera la mise en œuvre de plusieurs projets et initiatives qui ont été regroupés sous le programme "eMAJ", dont la mise en œuvre s'échelonne de 2021 à 2023.

La vision de la modernisation du réseau de l'aide juridique est d'offrir aux citoyens des services de qualité, accessibles et simplifiés, appuyés sur des solutions numériques de pointe, des façons de faire innovantes, l'engagement des employés et la force du réseau d'aide juridique. La modernisation du réseau permettra donc de gagner en qualité et en efficacité avec les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience des différentes parties prenantes, mais également de dégager de la capacité pour mieux servir la clientèle ou envisager de nouveaux programmes.

Bien que le programme eMAJ ne soit pas prévu au Plan pour moderniser le système de justice, son arrimage avec les différentes mesures de ce Plan est primordial. Nous profitons donc du Bulletin de la transformation pour informer les parties prenantes du système de justice de son avancement :

- Une équipe multirégionale a été mandatée pour identifier les premières initiatives prévues au Programme eMAJ et recommander un plan de déploiement approprié au réseau d'aide juridique;
- Une seconde équipe multirégionale sera mise à contribution pour démarrer le nouveau processus de communication du Programme;
- Plus de 1000 participants ont suivi les différentes formations mises en place et développées pour le Programme eMAJ, notamment en lien avec des logiciels de la suite Office;
- Des ateliers de travail avec les Centres régionaux ont permis d'identifier les opportunités d'améliorations du logiciel développé pour l'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique de même que la mise en place éventuelle d'un outil de gestion de pratique. Ces deux projets nécessitant la présentation d'un dossier d'affaires au Conseil du trésor, la préparation de ces dossiers est bien amorcée.

AXE 3

COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

Mise en œuvre du programme de gestion électronique du dossier de poursuite (GESTE) du DPCP

Sous la responsabilité et gouverne du DPCP, le programme GESTE a pour objectif l'informatisation du processus de travail des procureurs et du personnel administratif du DPCP. Le programme vise à mettre en place des processus et des solutions qui permettront :

- de recevoir numériquement des services de police et partenaires les demandes d'intenter des procédures et les éléments de preuves;
- d'analyser et traiter numériquement les demandes d'intenter des procédures dans le but de rendre une
- décision d'intenter ou non des procédures judiciaires; de divulguer la preuve.

Le programme GESTE progresse selon sa planification. Le projet « Réception et analyse des demandes d'intenter des procédures », qui visait le développement des versions de base des solutions d'affaires ainsi que la mise en place des infrastructures requises, s'est terminé le 31 août 2020.

Le deuxième projet « Décision et dossier de poursuite » a été autorisé par le Conseil du trésor et est en réalisation depuis le 1er septembre 2020. Ce projet vise l'ajout des fonctionnalités requises dans le système APPUI afin de permettre aux procureurs de rendre une décision et de divulguer la preuve, le cas échéant. Il prévoit notamment l'ajout de composantes de développement, la création de rapports et formulaires, les travaux liés à la divulgation de la preuve et l'évolution de la passerelle de communication avec les partenaires.

Le dossier d'affaires du troisième projet « Déploiement des solutions d'affaires - Volet criminel » est en validation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor. Ce projet vise le déploiement des solutions développées dans les projets précédents.

Arrimage avec le système de mission des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (programme Horizon)

Les travaux visant à assurer l'interopérabilité entre les systèmes du MJQ, du MSP et du DPCP sont en cours. L'échange d'informations étant au cœur des préoccupations, les travaux d'arrimage des partenaires se poursuivront tout au long des projets. En juin 2021, le MSP a déposé au Secrétariat du Conseil du trésor un dossier d'affaires concernant le début d'exécution de son programme, Horizon.

En conclusion

La Justice est en action dans sa transformation. Des avancées significatives ont été réalisées, et ce, dans un contexte inédit. Surveillez son évolution dans la prochaine parution du *Bulletin de la transformation de la Justice* à l'automne 2021.

